

Modalités de paiement

Acomptes et Solde :

- 30 % du montant total au moment de la signature du devis.
- 70 % sera facturé à la fin de la réalisation du travail

Moyens de paiements :

- Chèques bancaires à l'ordre de DECOUTURE COMMUNICATION
- Virement
- Espèces contre reçu.

Les prix s'entendent T.T.C. De part son statut d'Auto-entrepreneur, la TVA est non applicable, en application de l'article 293-B du CGI.

Conditions générales de vente

Valérie Decouture exerçant sous le régime d'Auto-Entrepreneur, il est rappelé qu'elle est dispensée d'immatriculation en application de l'article L123-1-1 du code de commerce ou en application du V de l'article 19 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement du commerce et de l'artisanat.

N° SIRET : 521 736 397 00022

GENERALITE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à la prestation figurant sur le devis, retourné daté et signé par le client avec la mention "Lu et approuvé, bon pour accord", détaillant la prestation proposée ainsi que les présentes conditions générales constituent le "contrat" entre le client et **Decouture Communication**. Si une des mentions demandées ne figure pas sur le devis retourné par le client, le devis lui sera renvoyé et le début de la prestation sera retardé en fonction du délai de retour du devis correctement rempli. L'absence du paiement de l'acompte demandé retardera également la réalisation de la prestation.

TARIFS ET PRESTATIONS

Les prix stipulés sur le devis sont valables 2 mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et définitifs si la commande intervient durant ce délai. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis, de manière corolaire toutes prestations non énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

ELEMENTS ET PRESTATION EXTERNES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de **Decouture Communication** et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il

s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression et/ou d'hébergement internet. Le règlement de ceux-ci se feront par le client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur.

BON DE COMMANDE ET DEBUT DES TRAVAUX

Le devis et les CGV (conditions générales de vente) signés par le client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 30% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ces deux conditions remplies (devis et CGV signés, 30% du montant global payé).

FACTURE ET REGLEMENT

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est due au maximum 22 jours après l'émission de celle-ci. Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de **Decouture Communication**. En cas de retard, des pénalités seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire conformément à la loi. Ces pénalités s'élèvent à 10% du montant total de la facture par jour de retard. En cas de non-paiement le client prendra en charge tous les frais de recouvrement.

MODIFICATION ET LIVRAISON

En cas de modification de la demande initiale par le client, toute nouvelle création à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis. Le travail réalisé, livré, et validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues par le client et immédiatement exigibles. Toute demande de modification des travaux réalisés intervenant après validation du client (explicite ou implicite) donnera lieu à l'établissement d'un nouveau devis pour prestation supplémentaire. Les modifications significatives, retours de création, retard dans la prise de décision ou livraison tardive de documents par le client et nécessaires à la création, repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

DROITS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

La livraison est effectuée soit par la mise en ligne (site internet) ou par l'envoi d'un courrier électronique avec fichier joint, ou bien encore gravure sur cd. Le délai de livraison indiqué lors de la signature de la commande est donné à titre indicatif et peut être sujet à variation. Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le

consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de Valérie Decouture représentant **Decouture Communication** et tant que les factures émises par elle ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, la société cliente deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par **Decouture Communication** et dans le cadre de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de Valérie Decouture. Seul le produit fini sera adressé au client. A défaut d'une telle mention et si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

COPYRIGHT ET MENTIONS COMMERCIALES DECOUTURE COMMUNICATION

Sauf mention contraire explicite du client, Valérie Decouture représentant **Decouture Communication** et se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Graphisme : Decouture Communication – 06 87 19 66 24 » et assortie lorsque le support le permet d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.decouture-communication.fr).

DROIT DE PUBLICITÉ


Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, **Decouture Communication** se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : Les contenus textuels, les contenus iconographiques. Le client se doit de fournir si le support le permet plusieurs exemplaires de la réalisation finalisée. Tout élément concernant la vie privé du client sur ces supports (adresse, certaines photos) seront à la demande du client flouté.

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Valérie Decouture se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que Valérie Decouture se doit d'avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.



CAS DE FORCE MAJEURE



Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

RESPONSABILITÉ

Le prestataire est seul responsable de la charte graphique des sites web réalisés. Le client est seul responsable du contenu et des liens figurant sur son site web. Le client doit veiller à ce que le contenu de son site web ainsi que les liens entrants et sortants soient conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers. Ce qui est valable également pour tous supports imprimés.

RÈGLEMENT DES LITIGES

Le contrat est soumis au droit Français. En cas de litiges, les parties s'engagent à tout faire pour régler leurs différends à l'amiable. Au cas où une résolution amiable ne pourrait aboutir, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Decouture Communication peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses clients ou des tiers préalablement.

